



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

**Conférence sur l'Article 14
du Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires
New York, le 23 septembre 2021**

**Intervention de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes du
Grand-Duché de Luxembourg, S.E. M. Jean Asselborn**

Messieurs les Co-Présidents,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Chers collègues,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration prononcée par Monsieur Josep Borrell au nom de l'Union européenne. Compte tenu de l'environnement sécuritaire international, je souhaite faire quelques remarques complémentaires à titre national.

Je félicite vivement le nouveau Secrétaire exécutif de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, M. Robert Floyd, pour son élection et je lui souhaite bonne réussite dans ses nouvelles tâches ainsi que dans la promotion de l'entrée en vigueur et de l'adhésion universelle au Traité.

Je souhaite également saluer la manière dont le secrétariat technique provisoire a réussi à maintenir le bon fonctionnement du régime de vérification mondial malgré les difficultés liées à la gestion de la pandémie que nous vivons depuis plus d'un an et demi.

Nous fêtons cette année le 25^e anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité et de son rôle en tant que modèle d'inclusion et de coopération scientifiques. Néanmoins, nous devons reconnaître qu'au cours de ce quart de siècle, nous

n'avons toujours pas été en mesure d'aboutir à l'entrée en vigueur de cet instrument pourtant essentiel.

C'est dans ce contexte que je fais appel aux huit Etats de l'Annexe 2 qui n'ont toujours pas ratifié le Traité – *les Etats-Unis, la Chine, Israël, l'Egypte, l'Iran, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Nord* – à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre l'entrée en vigueur de ce Traité. Il s'agit ici de la pierre angulaire des efforts de 185 Etats signataires visant à se rapprocher d'un monde sans armes nucléaires.

A cet égard, je tiens à rappeler l'adoption de la résolution 2310 du Conseil de sécurité, qui réaffirme l'urgence et l'importance vitale de l'entrée en vigueur du TICE. Je me permets de souligner que cette résolution engage tous les États membres des Nations Unies.

Permettez-moi de souligner le travail remarquable accompli par le secrétariat technique provisoire, d'abord sous la conduite du Dr. Zerbo puis du Dr. Floyd. Grâce à leur engagement, chaque essai nucléaire au monde peut être détecté et être porté à la connaissance de la communauté mondiale.

Dans ce contexte, je tiens à exprimer notre profonde inquiétude à l'égard de la Corée du Nord, qui poursuit le développement de son programme nucléaire en violation directe des résolutions du Conseil de sécurité. Je veux réitérer mon appel à la Corée du Nord pour mener des discussions constructives et de bonne foi avec toutes les parties concernées et à s'engager sur une voie crédible vers une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible.

L'aptitude et la précision du régime de vérification du Traité n'est plus à démontrer. Il s'agit du seul outil capable d'empêcher les essais nucléaires. Le Luxembourg continuera à apporter son plein soutien à la Commission préparatoire du TICE en vue de mettre en œuvre tous les éléments du régime de vérification.

Par ailleurs, dans le contexte des évolutions climatiques que nous vivons, le *Système International de Surveillance* et le *Centre International de Données* ont démontré leurs capacités à améliorer les systèmes d'alerte aux tsunamis, ainsi que d'autres systèmes d'alerte aux catastrophes naturelles.

Pour conclure, je voudrais me féliciter de la coopération transnationale des centres de données nationaux du TICE et des scientifiques au sein du BENELUX. Cette coopération, établie en 2019, est une première du genre. J'espère que ce partenariat servira d'inspiration pour d'autres coopérations régionales dans le monde.

Je vous remercie pour votre attention.